



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au Complexe des Générations, mardi 22 août 2023 à 19h30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs : Jean-Noël Moreau, Sébastien Thériault, Yves Lebel, Linda Lévesque et Jérôme Dubé formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le conseiller au siège numéro 1, Guillaume Morin, est absent.

Le greffier/directeur général, Denis Moreau et le greffier/directeur général adjoint, Michael Marmen, assistent également à la réunion.

RS-122-23

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

RS-123-23

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Sébastien Thériault
et résolu

que le procès-verbal 3 juillet 2023 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 juillet 2023 de 171 160 \$ au compte courant et de 75 503 \$ au fonds de roulement.

Période de questions

- Aucune question

RS-124-23

Approbation des comptes

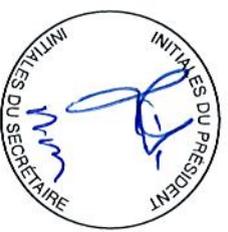
Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu

d'approuver les comptes ci-dessous décrits :



Comptes à payer - AOÛT 2023

Nom	Montant
9205-8940 QUÉBEC INC.	18 304,02 \$
Les Aménagements Lamontagne	10 281,64 \$
Art Dufort	275,94 \$
Avantis Coporation	2 744,41 \$
Bureau publicité (droits de mutation)	35,00 \$
Campor environnement inc. (Vidange toilettes chimiques)	393,65 \$
Centre Horticole du Témiscouata	90,73 \$
Denis Clermont remboursement (achats pour refuges)	1 224,74 \$
Les Constructions Michaud	1 204,32 \$
Démarréurs des Maritimes	569,25 \$
Deschamps Léon (fauchage)	3 460,75 \$
Serge Dubé	114,41 \$
Le Code Ducharme	77,70 \$
Électricité SMP INC.	211,27 \$
Excavation Tanguay	1 633,12 \$
Carréfour du Camion RDL	563,96 \$
Haute-Vitesse Témiscouata Inc.	68,99 \$
Isolation MJ	8 429,99 \$
H2LAB Inc.	1 242,30 \$
Lbertevison Inc.	275,94 \$
Manic Sanitation Inc.	376,74 \$
Michæl Marmen (achat chauffage refuges et frais déplacement)	291,92 \$
Meubles Dégelis Ltée	378,27 \$
Étienne Moreau (achats refuges)	764,49 \$
Northwest Tires Inc.	4 909,43 \$
P. Beaulieu Électrique	7 628,62 \$
Petite caisse (Poste Canada)	1 42,20 \$
Pièce Témis	422,31 \$
Place du Travailleur	177,82 \$
Plomberie G.M. Enr.	405,08 \$
Plourde Cordonnerie et Remourrage	63,18 \$
Les produits Métalliques A.T. Inc.	2 155,75 \$
Ray Réfrigération Inc.	1 510,29 \$
RIDT	18 168,18 \$
Les Spudures Lebel	1 379,70 \$
Ville de Dégelis	602,00 \$
Haute-Vitesse Témiscouata Inc.	68,99 \$
KD-L Charest Inc.	872,62 \$
Cégep Rivière-du-Loup	896,81 \$
Buro pro Citation	265,07 \$
Transport Rivière-du-Loup	13,09 \$
Sureté du Québec	23 855,00 \$
Bell Canada	95,08 \$
Hydrb Québec	4 582,93 \$
Excavation Tanguay Inc.	975,47 \$
Imprimerie Excel Inc.	169,59 \$
Commission des transports	150,00 \$
Bell mobilité	123,26 \$
Bmr Avantis (bois)	6 550,26 \$



No de résolution
ou annotation

Denis Clerment (frais de représentation)	139,00 \$
9292-4737 Québec Inc. (Thermopompe)	2 000,00 \$
RECUPENERGIE	5 743,00 \$
TOTAL	137 078,28 \$

Mise à jour le 31 juillet 2023

RS-125-23

Colloque ADMQ – Zone Bas-Saint-Laurent Ouest

Le colloque aura lieu à Notre-Dame-du-Portage le jeudi 7 septembre prochain.

Il est proposé par Yves Lebel
et résolu

que le Conseil autorise le directeur général, Denis Moreau, et le directeur général adjoint, Michael Marmen à participer au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

Que le Conseil autorise le paiement de l'inscription ainsi que les frais de déplacement pour cette journée. Les coûts du colloque sont de 75\$ plus taxes par participant.

Adoptée à l'unanimité

RS-126-23

Achat d'une fontaine d'eau pour le Complexe sportif

Afin d'accommoder les utilisateurs du Complexe sportif et leur permettre d'avoir accès à de l'eau potable en tout temps.

Il est proposé par Jérôme Dubé
et résolu

d'autoriser la direction générale de commander et de voir à l'installation d'une station de remplissage de bouteilles d'eau tel que proposé par la compagnie *Global Industrial* au montant de 1 648,99\$ plus taxes (non installé). Un montant additionnel est à prévoir pour l'installation. Cette dépense sera effectuée à partir du poste budgétaire numéro 22-701-20-521.

Adoptée à l'unanimité

RS-127-23

Appui à la Fondation Persévérance scolaire – tournoi de golf

Considérant que la municipalité appuie chaque année la Fondation Persévérance scolaire des Fleuves-et-des-Lacs;

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

d'appuyer la fondation et d'autoriser l'administration de déboursier un montant de 100\$ pour l'achat d'un billet pour le compte de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

RS-128-23

Carte de crédit municipale

Considérant que l'administration doit régulièrement faire des achats en lignes et chez des commerçants avec lesquels elle n'a pas de compte ;



No de résolution
ou annotation

RS-129-23

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu

que la municipalité se munisse d'une carte de crédit avec une limite maximale de 2 000\$ pour faciliter certaines de ses transactions.

Adoptée à l'unanimité

Vente de l'afficheur de vitesse mobile

Considérant que l'afficheur de vitesse mobile n'a pas l'utilité escomptée;

Considérant que pour servir ses besoins réels en sécurité routière, la municipalité souhaiterait se munir d'afficheurs pédagogiques qu'elle placerait à des endroits stratégiques le long de ses routes municipales;

Considérant que la valeur et la demande pour les afficheurs de vitesse mobile ont augmenté ces dernières années. Pour cette raison la vente de l'afficheur de vitesse mobile pourrait être intéressante et permettre de financer au minimum 3 afficheurs pédagogiques.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal autorise l'administration de procéder à la vente de l'afficheur vitesse mobile au montant de 8 500\$ et que les profits de cette vente soient utilisés pour l'obtention de nouveaux afficheurs pédagogiques qui répondent mieux aux besoins du milieu. L'afficheur de vitesse mobile sera offert aux municipalités environnantes et sera aussi affiché pour vente sur les divers réseaux sociaux et autres. Le conseil demande aussi à l'administration de vérifier auprès du *Ministère des Transport* s'il y a possibilité de subvention pour l'achat d'afficheurs pédagogiques.

Adoptée à l'unanimité

RS-130-23

Fermeture pour la saison du Restaurant de plage municipale

Julie Lavallière demande l'autorisation de terminer la saison au maximum le 10 septembre prochain.

Cette dernière va tout de même continuer à s'occuper de la gestion du camping jusqu'au 17 septembre 2023. Le pourcentage des revenus du camping octroyé au locateur/gestionnaire (en vertu de l'Entente) sera calculé et réparti en fonction de cette nouvelle date et non à la date prévue dans l'entente originale, soit le 1^{er} octobre 2023.

Il est proposé par Yves Lebel
et résolu

que le Conseil municipal est en accord avec la demande, mais sous la condition que Mme Lavallière devra sortir tous ses équipements et ses fournitures de l'établissement avant le 1^{er} octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

RS-131-23

Gala Découvertes 2023 de la CCT

Le conseil souhaite encore cette année encourager le Gala Découvertes afin de



No de résolution
ou annotation

souligner l'entrepreneuriat régional. Le thème pour l'édition 2023 est
«**CÉLÉBRONS TOUS EN CHŒUR** ». L'évènement se tiendra le 4 novembre prochain
au *Centre communautaire et récréatif de Témiscouata-sur-le-Lac*.

Il est proposé par Sébastien Thériault
et résolu

que la municipalité se procure 3 billets à 125\$ l'unité. Les délégués municipaux
pour cette soirée seront, Jules Soucy, Guillaume Morin et Denis Moreau.

Adoptée à l'unanimité

RS-132-23

Demande de modification à un compte de taxes municipales

Dans une lettre adressée à l'administration municipale en date du 17 juillet 2023,
Mme Line Thériault pour le compte de madame Lucia Nicker nous informe que
depuis le 16 juillet 2022, la maison située au 104 rue Soucy n'offre plus en location
l'appartement qui y est aménagé.

Pour cette raison, Mme Thériault demande que le compte de taxes de la propriété
soit modifié en conséquence.

Il est proposé par Jérôme Dubé
et résolu à la majorité

que la municipalité par le biais de son administration apporte des modifications au
compte de taxes du 104 rue Soucy et qu'elle charge un demi taux en ce qui concerne
la taxation en lien avec services municipaux, c'est-à-dire la taxation en lien avec le
service de vidange et le service de recyclage. Cette modification prendra effet à
compter du 1^{er} janvier 2024.

RS-133-23

**Processus d'appel d'offres et de soumissions pour des plans d'architectures
pour la construction d'une nouvelle infrastructure (caserne et garage)
municipale**

Considérant que les services incendies et de voirie nécessitent des infrastructures
plus à jour et adéquates pour entreposer leurs équipements et pour offrir des services

Considérant qu'une réflexion est nécessaire pour entrevoir les types
d'infrastructures qui répondront aux besoins et à la réalité de la municipalité;

Considérant que pour faire avancer ce type de projet et afin d'être en mesure y
rattacher des fonds et des subventions, des croquis professionnels sont nécessaires;

Pour ces raisons :

Il est proposé par Sébastien Thériault
et résolu

que la municipalité autorise le directeur général et le directeur général adjoint à
entamer un processus d'appel d'offres auprès d'un minimum de deux firmes
d'architectures afin de recevoir des soumissions pour la création de plans avec
estimation des coûts de construction pour un nouveau bâtiment abritant le service
incendie et le service de voirie. Les firmes sollicitées seront Architecture *Daniel
Dumont Inc.* de Rivière-du-Loup et *Les architectes Goulet et LeBel* de Rimouski.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Motion de Félicitations pour les activités et les événements estivaux

Le conseil municipal souhaite souligner les nombreux événements et activités qui se sont déroulés durant la saison estivale :

- *Les Feux du Jerryboire* (Harold Thériault et Roxanne Caron-Gagnon);
- *Le Gymkhana* (Mathieu Savoie et Alexandra Soucy);
- La Messe country, la Fête de l'amour et le brunch (La Fabrique);
- Le Méchoui de juin dernier (la Brigade de la Caserne 31);
- Le Camp de Jour (Comité des loisirs et Marilie Côté et Marion Beaulieu);
- La plage municipale (Mathilde Soucy et Thalia Morin, monitrices de plage).

Le conseil remercie tous les comités organisateurs associés à ses différents événements ainsi que les nombreux bénévoles impliqués. Il aimerait aussi remercier les employés de la voirie municipale (Serge, Luc et Steve) pour leur aide et leur dévouement.

La Municipalité invite la population à participer au *Festival de La Forêt* qui se tiendra le 15 et 16 septembre prochain. De plus, la fin de semaine du 4 septembre prochain (congé de *la fête du Travail*), la population est invitée à des festivités (chansonniers) soulignant la fermeture de la plage pour la saison.

RS-135-23

Résolution d'appui au mémoire de la Table Régionale des Élu(e)s Municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) dans le cadre de la consultation publique sur les nouvelles orientations gouvernementales et aménagement du territoire (OGAT)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 22 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan de mise en œuvre de cette nouvelle politique, le gouvernement du Québec a comme premier objectif de moderniser le cadre en aménagement du territoire, en adoptant de nouvelles orientations gouvernementales (OGAT) ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre de la nouvelle politique prévoit aussi l'objectif d'améliorer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, en favorisant l'arrimage entre la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement tient présentement des consultations publiques sur ces deux sujets de la nouvelle politique, car elles sont à la base de la planification, de l'aménagement et du développement des territoires et des régions ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent a produit et déposé à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, un mémoire présentant la réflexion régionale sur ces deux questions fondamentales;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE

Le mémoire du la Table régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent reflète totalement le positionnement souhaité par les conseillers et les conseillers de la Municipalité de Packington ainsi que nos préoccupations locales face au développement de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE

les nouvelles orientations gouvernementales doivent absolument prendre en compte notre différence rurale quant à l'occupation et la mise en valeur de notre territoire par une véritable modulation des orientations d'aménagement en fonction de notre réalité culturelle, rurale et régionale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité Packington appuie l'ensemble des recommandations contenues dans le Mémoire de la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent concernant les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire ;

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la MRC de Témiscouata

RS-136-23

Appui à la demande d'aide financière de la Municipalité Régional de Comté (MRC) de Témiscouata au Fonds de Prévention des Espèces Aquatiques Envahissantes de Pêches et Océans.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata dépose une aide financière au fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de Pêche et Océans Canada afin d'obtenir un financement pour la mise en place d'un réseau de bornes multiservices et de guérites automatisées afin de rendre autonomes les stations de lavage d'embarcations et les débarcadères pour réduire les possibles contaminations d'espèces aquatiques envahissantes;

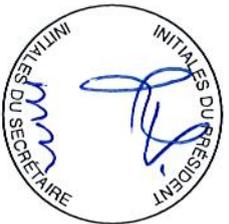
CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe au projet en installant sur son territoire une borne multiservice et une guérite automatisée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité contribuera financièrement à l'acquisition des équipements des coûts d'achat et d'implantation ;

CONSIDÉRANT QUE la moule zébrée et le myriophylle à épi sont actuellement présents dans le lac Témiscouata, qu'il est primordial de préserver l'intégrité des autres plans et cours d'eau du territoire pour la préservation de la biodiversité, mais aussi pour la préservation des usages liés à l'eau et de la valeur foncière des propriétés, et qu'il est essentiel de mettre en place tous les efforts nécessaires afin de limiter l'introduction de nouvelles espèces aquatiques envahissantes dans le lac Témiscouata, comme la moule quagga, la vivipare Chinoise et la vivipare Géorgienne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu



No de résolution
ou annotation

RS-137-23

QUE les membres du Conseil municipal appuient la MRC de Témiscouata dans le dépôt de sa demande d'aide financière au Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de Pêche et Océans Canada;

QUE les membres du Conseil municipal adoptent une résolution afin d'approuver la participation financière de la municipalité dans l'acquisition et l'implantation des équipements permettant une gestion automatisée des stations de lavage et des débarcadères par l'implantation de bornes multiservices et de guérites automatisées.

Adoptée à l'unanimité.

Infodimanche- Cahier spécial APEQ 2023

L'*Infodimanche* en collaboration avec l'APEQ (Association des pompiers de l'Est du Québec) sollicite la municipalité pour sa participation dans un cahier spécial dans lequel une présentation des différentes brigades de pompiers du Témiscouata sera incluse;

Pour ce faire, l'*Infodimanche* propose à la municipalité des formats de publicité;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu

que la municipalité retienne une publicité de format 1/16 au montant de 105\$.

Adoptée à l'unanimité.

Correspondance

- La ministre des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide à la voirie local
Annonce d'une aide financière de 15 000\$ pour des travaux d'amélioration des routes municipales.
- Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La Commission informe qu'elle autorise l'aliénation en faveur du propriétaire du lot 4 855 848 du cadastre du Québec.
Le demandeur est Monsieur Gilles Morin.
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Information sur le Programme Environnement-Plage 2023 qui a pour objectif d'informer la population de la qualité bactériologique des eaux de baignades des plages participantes du Québec.
Un guide est inclus et fait état de la procédure de fermeture d'une plage dès que les résultats d'analyse des échantillons des eaux de baignade d'une plage conduisent à l'attribution d'une cote D (polluée).



No de résolution
ou annotation

MRC Résolution RS-117-23

Résolution de la MRC qui valide l'émission du certificat de conformité pour le règlement 342-2023 intitulé « *Règlement visant la démolition des immeubles de la Municipalité de Packington* ».

- LER inc.

Rapport d'analyse des sols et granulats qui atteste la conformité du soumissionnaire Joseph Dumont (1997) ltée

- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le ministère fait une demande auprès de la MRC de Temiscouata afin d'obtenir une exemption de l'obligation de nettoyage aux stations de lavage reconnues sur le territoire. Le ministère justifie cette demande en alléguant que leurs embarcations et leurs équipements en contact avec l'eau sont nettoyés de manière adéquate dans leurs locaux.

Cette demande soulève beaucoup de questionnements au sein du conseil. Pour cette raison le conseil, par l'entremise de Monsieur le Maire, apportera ce point à la prochaine séance du conseil de la MRC. Le conseil est d'avis que les municipalités du Temiscouata doivent avoir une vision commune sur cet enjeu.

Période de questions

- Aucune question

Levée de l'assemblée

À 20h24, Linda Lévesque propose la levée de l'assemblée.